Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Ref.Nr.:

LEC-KLENE

produit :

UDS000513 2 20121219

Date de

Remplace:

création/révision :

19.12.12 Version : 1.0

UDS000513 20120622

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LEC-KLENE

Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries UK Ltd.
Ambersil House - Wylds Road
Castlefield Industrial Estate
TA6 4DD Bridgwater Somerset
United Kingdom

Tel.: +44 1278 727200 Fax.: +44 1278 425644 E-mail : hse.uk@crcind.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

(+44)(0)1278 72 7200

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36

PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:



Ref.Nr.:

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du LEC-KLENE

produit:

UDS000513 2 20121219

Date de

19.12.12 Version: 1.0 création/révision:

UDS000513 20120622 Remplace:

Santé: R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

peau.

Physique: R12: Extrêmement inflammable.

EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

Environnement: non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Symbol(s) de danger : EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

Phrases de risque (R): R12: Extrêmement inflammable.

R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

peau.

Phrases de conseils de prudence (S):

S2: Conserver hors de la portée des enfants.

S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas

fumer.

S23: Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

S37: Porter des gants appropriés.

S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Eléments supplémentairs d'étiquetage suivant la

directive relatives aux générateurs d?aérosols 75/324/CEE:

Autres éléments supplémentairs d'étiquetage: Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Remarque: Pour les préparations classées nocives en raison du danger en cas d'aspiration, il n'est pas nécessaire de les étiqueter «nocif» avec la phrase

R65 si elles sont placées sur le marché sous forme d'aérosols ou dans des récipients munis d'un dispositif scellé de pulvérisation. (directive européenne

67/548 Annexe VI 9.4)

2.3. Autres dangers

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase- R*	Notes
hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%)	68512-91- 4	270-990- 9	<mark>30-60</mark>	F+	12	K
Hydrocarbons, C11-13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	-	920-901- 0	30-60	Xn	65-66	В



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

LEC-KLENE produit:

Ref.Nr.: UDS000513 2 20121219 Date de

19.12.12 Version: 1.0 création/révision:

Remplace: UDS000513 20120622

Explication des notes

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

K: la classification comme cancérogène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
Hydrocarbons, C11-13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	01-2119456810-40	-	920- 901-0	30- 60	Asp. Tox. 1	H304	В
Explication dos notos							

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup

d'eau

Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Contact avec la peau : Laver au savon.

Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Inhalation: Air frais, tenir calme et au chaud.

Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent

Ingestion: En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de

tête et étourdissements

Ingestion: Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie

Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.

Contact avec la peau : Peut entraîner irritation.

Symptômes: rougeur, douleur.

Contact avec les yeux : Peut entraîner irritation.

Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange



^{(*} Explication des phrases: chapitre 16)

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

LEC-KLENE produit:

Ref.Nr.: UDS000513 2 20121219 Date de

19.12.12 Version: 1.0 création/révision:

Remplace: UDS000513 20120622

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C. Forme des produits de décomposition dangeureux CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition

Assurer une ventilation adéquate

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières

Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

L'équipment devra être mis à la terre

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

Assurer une ventilation adéquate

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Laver à fond après l'usage

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

LEC-KLENE produit:

UDS000513 2 20121219

Date de

19.12.12 Version: 1.0 création/révision:

UDS000513 20120622 Remplace:

50°C.

Ref.Nr.:

Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Pas de renseignements disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

Protection individuelle: Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les

yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate

inhalation: En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

la peau et les mains : Porter des gants

(nitrile)

Porter des lunettes. les yeux :

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique : Liquide en aérosol avec propulseur propane/butane.

couleur: Incolore.

odeur: Odeur caractéristique.

pH: Non applicable.

Point/intervalle d'ébullition : 185 °C Point d'éclair : 64 °C Vitesse d'évaporation : Non connu.

Limites d'explosion : limite 9.4 % supérieure : limite inférieure : 1 %

Pression de vapeur : Non connu.

Densité relative : 0.77 g/cm3 (@ 15°C). Hydrosolubilité: Insoluble dans l'eau

230 °C Auto-inflammabilité : Viscosité: Non connu.



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

LEC-KLENE

produit : Ref.Nr.:

UDS000513 2 20121219

Date de

Remplace:

création/révision:

19.12.12 Version : 1.0

UDS000513 20120622

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation: L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et

étourdissements

Ingestion: Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie

Contact avec la peau : Un contact prolongé avec la peau résultera en un dégraissement de la peau,

conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact avec les yeux : Peut entraîner irritation.

Donnés toxologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Hydrocarbons, C11-13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	-	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 5000 mg/kg



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Ref.Nr.:

LEC-KLENE

produit:

UDS000513_2_20121219

Date de

création/révision:

UDS000513 20120622 Remplace:

19.12.12 Version: 1.0

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

non-classifié

Donnés ecotoxologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Hydrocarbons, C11-13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	-	IC50 algae	1000 mg/l
		LC50 fish	1000 mg/l
		EC50 daphnia	1000 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de renseignements disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de renseignements disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de renseignements disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'éimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute

précaution d'usage.

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un

centre agréé de collecte des déchets.

Emballage contaminé : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et

nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

LEC-KLENE

produit : Ref.Nr.:

UDS000513 2 20121219

Date de

création/révision :

19.12.12 Version: 1.0

Remplace: UDS000513 20120622

14.1. Numéro ONU

Numéro UN: 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d"expédition: AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: ADR/RID - Code de classification: 2.1 5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d"emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environement:

IMDG - Marine pollutant:
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environement:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.

Dir. 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Directive 99/45/CE

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Ref.Nr.:

LEC-KLENE

produit:

Date de création/révision:

19.12.12 Version: 1.0

Remplace:

UDS000513 20120622

Pas de renseignements disponibles

UDS000513 2 20121219

SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrase de risques:

R12: Extrêmement inflammable.

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

*Explication des mentions de danger:

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

